



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

**Bureau de la citoyenneté et des élections**

Rouen, le **12 FEV. 2021**

**Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Rouen**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 3 décembre 2015 nommant M. Yvan CORDIER secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté n°20-77 du 13 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu les propositions des maires des communes concernées ;
- Vu les désignations des représentants par le Président du Tribunal Judiciaire de Rouen ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

**ARRETE**

**Article 1 :** Sont désignés, pour une durée de trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

*Fait à Rouen, le* **12 FEV. 2021**

Pour le Préfet de la Seine-Maritime  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Yvan CORDIER

## Communes de plus de 1 000 habitants

Communes	Conseillers municipaux		
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
<b>Déville-lès-Rouen</b>	<p>M. VITOUX Emmanuel M. HEBERT François Mme PREVOST Pauline</p> <p><i>Suppléant</i></p> <p>Mme THIESSÉ Stéphanie</p>	<p>Mme FAHY Noëlle Mme TESSON Nadia</p>	
<b>Doudeville</b>	<p>Mme FICET Sylvie M. BELLIERE Thierry M. LEFEBVRE Frédérick</p> <p><i>Suppléants</i></p> <p>Mme NOEL Annie Mme DUARTE Élise Mme LEJEUNE Stéphanie</p>	<p>M. DUTHOIT Éric</p> <p><i>Suppléant</i></p> <p>Mme RAIMBOURG Isabelle</p>	<p>Mme DUMONTIER Déborah</p> <p><i>Suppléant</i></p> <p>M. LE BOULCH Nicolas</p>
<b>Duclair</b>	<p>Mme MONTEIRO Madeline M. VAILLOT Benoist M. FASCIANA Vincent</p>	<p>M. BLANPAIN Lukas Mme CANARD Claire</p>	
<b>Elbeuf</b>	<p>M. RUIS Christian Mme SCHNEIDER Sophie DUGARD Robert</p>	<p>Mme AUVRAY Valérie</p>	<p>Mme DURAND Marie-Ange</p>
<b>Franqueville-Saint-Pierre</b>	<p>M. RIOULT Bertrand Mme REBOUL Catherine M. HAREL Nicolas</p>	<p>Mme CARABY Martine M. CHOLLOIS Hervé</p>	
<b>Grand-Couronne</b>	<p>M. DUBOC Patrick Mme GRUEL Bernadette M. BRAILLARD Sébastien</p>	<p>M. SAGOT Denis Mme BAKOUR Souhila</p>	
<b>Hénouville</b>	<p>Mme AUBRY Stéphanie M. BERTIN Carlos Mme LANGLOIS Laure</p>	<p>M. LAILLIER Gérard Mme HUONNIC Sylvie</p>	
<b>Jumièges</b>	<p>Mme SAMSON Émilie M DELACOUR Cyrille M. LEMOINE Jérémy</p>	<p>M. DUPONT Jean M. LECERF Jean-Paul</p>	